

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Ancienne RD 66 - Lambesc - Convention de fonds de concours pour la réfection de la chaussée de la rue Eugène Pelletan

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- le versement par le Département à la commune de Lambesc d'un fonds de concours de 34 000 € pour les travaux de remise en état de la chaussée de la rue Eugène Pelletan ;
- la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, conformément au projet annexé au rapport.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016, sur le chapitre 204-628, article 204142, autorisation de programme 2016-10083Z du budget départemental 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**